



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

**MARCHE PUBLIC DE NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX ET DES VITRES EXE10
DES BATIMENTS COMMUNAUX
AVENANT N°01**

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Saint-Prix
45 rue d'Ermont
95390 SAINT-PRIX

B - Identification du titulaire du marché public

Société ARMOR GROUPE
Agence Saint-Denis PLUS-QUE-PARFAIT
Zone Urbaparc – Bâtiment 1
2 – 8 Boulevard de la Libération
93 200 SAINT-DENIS

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Marché public de nettoyage courant et des vitres des bâtiments communaux – lot 2 « prestations de nettoyage des vitres »

■ **Date de la notification du marché public : 4 mars 2022**

■ **Durée d'exécution du marché public : 24 mois**

■ **Montant initial du marché public**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 13 746,56 €
- Montant TTC : 16 495,87 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet d'intégrer la réalisation de prestations supplémentaires de nettoyage des vitres au marché public initial. Il s'agit du nettoyage des vitres des nouveaux locaux de la police municipale qui n'étaient pas encore créés au moment de la notification du marché public.

Les prestations supplémentaires de nettoyage incluses dans le présent avenant sont détaillées dans le devis joint au présent avenant.

Le présent avenant emporte des modifications de faible montant qui restent inférieures à 10% du montant du marché public initial pour les marchés publics de service, conformément aux dispositions de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 156,00 €
- Montant TTC : 187,2 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,27 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 13 902,56 €
- Montant TTC : 16 683,07 €

Le présent avenant prendra pleinement effet à compter de sa notification au titulaire du marché public.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A :, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)



Céline VILLECOURT

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental